



Ecurie Mauve Historique

XVII^{ème} RALLYE de la PORCELAINE HISTORIQUE

15 et 16 avril 2023



RÈGLEMENT 2023



Règlement du XVII^{ème} Rallye de la Porcelaine Historique

GENERALITES

L'Ecurie Mauve Historique, association loi de 1901 n° W872010657, organise les **15 et 16 avril 2023** un rallye historique dénommé : **XVII^{ème} Rallye de la Porcelaine Historique réservé aux véhicules historiques ainsi qu'à des véhicules de prestige ou d'exceptions plus récents**. Cette manifestation se déroulera de **CHATEAUNEUF LA FORET (87)** à **CHATEAUNEUF LA FORET** avec étape à **SAINT-HILAIRE-LES-COURBES (19)** samedi 15 avril en soirée.

Ce rallye fait l'objet d'une demande d'autorisation délivrée par les préfetures de la Haute Vienne et de la Corrèze.

Ce rallye a pour finalité de faire rouler des véhicules anciens dans des conditions de sécurité optimales et vise à faire découvrir notre région aux participants. Il se déroule sur route ouverte, dans le respect du code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers ni la tranquillité des riverains. Le départ des participants est échelonné de façon à ne pas gêner le trafic routier.

Responsables de l'épreuve

Association : Ecurie Mauve Historique, 26 Rue de Metz 87000 Limoges Président : Gilles GUILLON

Organisateur : Christian DEVIN - 50, route de la Forêt - 87130 Châteauneuf la Forêt

DESCRIPTION DE L'EPREUVE

Il s'agit d'une épreuve de navigation et de régularité, sur un itinéraire d'environ 184 km le samedi et 100 km le dimanche, se déroulant sur la voie publique ou privée avec autorisation (route ou chemin toujours carrossable). Le parcours officiel étant gardé secret jusqu'au moment du départ, aucun public n'est attendu sur l'itinéraire.

Tous les équipages reçoivent au moment du départ les documents décrivant l'itinéraire à parcourir sous diverses formes : fléchés métrés, non métrés, allemands, mille sources, carte muette, etc... Chaque étape comporte une épreuve de régularité. Lors de ces épreuves, la vitesse moyenne est toujours inférieure à 50km/h et adaptée à la configuration de l'itinéraire (villages traversés, routes étroites et sinueuses, croisements, ...).

Les équipages sont réparties en trois catégories :

Deux catégories pour les véhicules de plus de 30 ans :

- **Oldtimers** (voitures immatriculées jusqu'au 31 décembre 1985)
- **Youngtimers** (pour 2022 : voitures immatriculées à partir du 1^{er} janvier 1986 et jusqu'au 31 décembre 1992)

Pour les moins de 30 ans une catégorie :

- **Modernes** de prestige ou d'exception : (pour 2022 : à partir du 1^{er} janvier 1993)

Ils doivent choisir un niveau de difficulté, Expert ou Découverte, lors de l'engagement.

- Le **niveau Expert** pour les équipages expérimentés dans la pratique de nos types d'épreuves de navigation (roads-books variés, fléchés allemands, commode, cartes...) et de régularité en multi-moyenne.
- Le **niveau Découverte** pour les équipages qui souhaitent moins de difficultés ou qui découvrent nos rallyes, les épreuves sont de même nature pour la navigation mais avec plus d'informations et l'épreuve de régularité est à moyenne constante.

CODE DE LA ROUTE

Durant le rallye, **les participants doivent respecter le Code de la Route et se conformer à ses prescriptions ainsi qu'aux arrêtés municipaux des agglomérations traversées.**

Ils devront être particulièrement vigilants lors des traversées d'agglomérations et de zones habitées. Les différents documents fournis par les organisateurs indiquent les zones pouvant présenter un risque en terme de sécurité ou vis-à-vis de l'environnement, placent des contrôles dans les passages étroits, dans les zones de limitation à 30km/h. L'organisation se réserve le droit de sanctionner les comportements abusifs. Des contrôles secrets pourront être implantés sur l'itinéraire pour s'assurer du respect des consignes données.

En cas d'obstacle imprévu sur l'itinéraire, un détournement sera mis en place par tout moyen approprié par l'organisation afin de ramener les participants sur la bonne route.

COMMUNICATION DES REGLES DE SECURITE

Le briefing avant le départ de la première journée rappelle aux équipages les règles élémentaires de respect du Code de la Route et des sanctions éventuelles en cas de manquement à ces règles. Il insistera sur la conduite à adopter durant tout l'itinéraire, en particulier dans certaines zones pouvant présenter un risque en termes de sécurité ou vis-à-vis de l'environnement.

Les organisateurs se réservent le droit de transmettre à tout moment durant le rallye, en fonction des circonstances et des besoins, toutes informations jugées nécessaires. Les communes traversées sont informées suffisamment à l'avance pour prendre les dispositions de sécurité et d'information qu'elles jugent utiles vis-à-vis des populations.

VOITURES ADMISSIBLES

Sont admissibles :

- Oldtimers (voitures immatriculées jusqu'au 31 décembre 1985, date portée sur la carte grise).
- Youngtimers (voitures immatriculées à partir du 1^{er} janvier 1986 et jusqu'au 31 décembre 1992, date portée sur la carte grise).
- Modernes de prestige ou d'exception (à partir du 1^{er} janvier 1993, date portée sur la carte grise).

Les véhicules devront être conformes à la législation routière (carte grise et assurance du véhicule vous seront demandées au départ).

Le nombre total de véhicules est limité à 60. Les places seront attribuées en priorité aux véhicules d'avant 1993 (Oldtimers et Youngtimers).. La clôture des inscriptions intervient lorsque le nombre de véhicules maxi est atteint. Les équipages supplémentaires sont placés sur liste d'attente avec priorité aux véhicules historiques.

Pour des raisons d'organisation, aucun engagement ne sera reçu **après le 8 avril 2023** et le chèque de caution ne sera **pas remboursé en cas d'annulation survenant dans la semaine précédant le rallye.**

EQUIPAGES ADMISSIBLES

Tout équipage doit être composé d'un pilote détenteur d'un permis de conduire valide et d'un coéquipier.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à justifier leur décision. Les droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Sur les zones de régularité, les temps de passages des équipages sont captés par un système de balises électroniques de type CHRONOPIST, dissimulées tout au long du parcours dans des endroits secrets.

Afin d'identifier le véhicule lorsqu'il passe devant les balises, un transpondeur est collé **sur la vitre arrière droite du véhicule**. Celui-ci est remis et testé par l'équipe organisatrice. Ce transpondeur est branché sur une ligne électrique alimentée par la batterie 12 V de votre véhicule comme décrit ci-après.

Ce qui doit être préparé avant le rallye : Une ligne électrique avec 2 fils (Masse et 12V).

Cette ligne doit être **branchée après le contact** de façon à allumer automatiquement le boîtier lorsque le moteur tourne et à l'arrêter lorsque le moteur est coupé pour ne pas décharger la batterie (consommation du boîtier : 40 mA).

La ligne électrique doit être terminée par **2 cosses femelles (largeur 6mm) serties avec soin**. **La cosse de la phase (+)** doit être marquée **d'un adhésif rouge**.

Le raccordement au faisceau électrique doit lui aussi être fait avec soin pour ne pas risquer de se débrancher.

INTERDICTION ABSOLUE de brancher la ligne sur la prise allume cigare sous peine de perte d'informations au passage des balises en cas de déconnexion de la prise. Une dérogation pourra être attribuée aux équipages de la catégorie DECOUVERTE mais avec risque de déconnexion.

L'installation du branchement est de la responsabilité des équipages. La mise en place des transpondeurs est faite par l'organisation lors des vérifications.

Une **caution de 80 euros** sous forme de chèque doit **être jointe à l'engagement** et est restituée en fin de rallye lors du retour du transpondeur à l'organisation.

ACCESSOIRES AUTORISÉS

Seuls les appareils de mesures et calculs de distances et / ou moyenne mécaniques ou électroniques (odomètre, tripmaster) **sans logiciel cartographique intégré** sont autorisés à bord des véhicules.

LES LOGICIELS DE GEOLOCALISATION ET DE CARTOGRAPHIE SONT INTERDITS

**sur tous types d'appareil
(téléphone, smartphone, tablette, ordinateur, GSP, avertisseur de danger...)
sous peine de PENALITES équivalentes au Hors Délai.**

PUBLICITE ET DROIT A L'IMAGE

La publicité est libre mais le concurrent ne pourra pas s'opposer à une publicité éventuelle de l'organisateur. Du fait de leur participation, les concurrents acceptent sans réserve, sur le site de l'Ecurie Mauve Historique, l'exploitation par les organisateurs de toutes reproductions, diffusions ou photographies de leur véhicule prises au cours de la manifestation, à la condition que celles-ci se cantonnent à des fins promotionnelles et ne nuisent en aucune façon à leur image personnelle. L'organisateur ne peut être tenu responsable de la diffusion d'images réalisées par toute autre personne.

ASSURANCES

*Les véhicules doivent être conformes à la législation routière et doivent être assurés au minimum par une assurance en responsabilité civile (**carte grise et assurance du véhicule vous seront demandées au départ**). Les organisateurs ont contracté une police d'assurance garantissant la*

Responsabilité Civile des organisateurs, participants et commissaires pouvant incomber à l'organisation de ce rassemblement.

Pour les dommages, le concurrent reste seul responsable des dégâts qu'il fait subir à son véhicule, à lui-même et à des tiers. **L'organisation ne peut être tenu responsable des dommages causés par un concurrent, à son véhicule, à lui-même et à ses passagers.**

L'organisation invite les concurrents **à se rapprocher de sa compagnie d'assurance pour vérifier ses garanties et responsabilités lors de manifestation non sportive sous autorisation préfectorale.**

Un contrat dépannage assistance est vivement conseillé.

PROGRAMME

Lundi 16 janvier 2023 : Ouverture des engagements

Samedi 8 avril 2023: Clôture des engagements

Samedi 15 avril 2023

Vérifications administratives avec remise des plaques et documents : parking de l'esplanade du lac à **CHATEAUNEUF LA FORET (87) de 9h30 à 11h30**. (Salle Camille Claudel, route du Puy Chat). Un plan de localisation des salles et de la zone de départ sera transmis avec la confirmation de l'engagement.

Plateau-repas salle Bartholdi (avenue Michel SINIBALDI) à partir de 11h30 (*)

1^{re} étape : CHATEAUNEUF > SAINT-AUGUSTIN > SAINT-HILAIRE-LES-COURBES

135 km environ de navigation, incluant zone de régularité en fléché-métré, cartes muette ou tracée - fléché-métré - non métré – fléché allemand - fléché droit etc...

Après un briefing à **12h45**, le départ sera donné à **13h15** pour la 1ère voiture, puis de minute en minute du parking de l'esplanade du lac. Halte de 20 minutes à Saint-Augustin.

Entre la 1ère et la 2ème étape, repas à Saint-Hilaire-Les-Courbes (Auberge des Bruyères)

2^{me} étape : SAINT-HILAIRE-LES-COURBES > CHATEAUNEUF :

49 km environ en fléché-métré et carte tracée incluant une zone de régularité en fléché-métré.

Le départ sera donné à **21h00** du Parking de l'Auberge des Bruyères à Saint-Hilaire-Les-Courbes.

Dimanche 16 avril 2023

3^{me} étape : CHATEAUNEUF > BUJALEUF > CHATEAUNEUF

100 km environ de navigation, incluant une zone de régularité en fléché-métré et le reste donné sous forme de cartes muette ou tracée et de différents fléchés.

Le départ sera donné à **7h30** pour la première voiture, puis de minute en minute, du parking de l'esplanade du lac. Halte de 20 minutes à Bujaleuf.

L'arrivée du rallye se déroulera aux environs de **11h30** au parking du lac à Châteauneuf.

Le repas et la remise des prix du rallye auront lieu à la salle Bartholdi à partir de 13h.

CONTRÔLES ADMINISTRATIFS et TECHNIQUES

Le jour du rallye, tous les équipages doivent être en mesure de présenter à l'organisation :

- Le permis de conduire du conducteur ainsi que celui de son navigateur si celui-ci est amené à conduire
- Les pièces afférentes au véhicule : carte grise, attestation d'assurance, certificat et vignette du contrôle technique en cours de validité
- L'autorisation du propriétaire du véhicule s'il n'est pas à bord.

Le jour du rallye, tous les véhicules doivent être en accord avec la législation française en vigueur. L'organisation effectue sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur la conformité du véhicule avec les informations mentionnées sur l'engagement ainsi que sur les points de sécurité suivants :

Pneumatiques : en bon état et conformes à un usage routier

Eclairage, clignotants et essuie-glaces

Présence d'un triangle de sécurité et de gilets fluorescents.

Un extincteur à poudre est conseillé. L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à tout équipage ou véhicule ne répondant pas à ces contrôles.

PLAQUES ET NUMEROS

L'organisation fournit à chaque équipage deux plaques, dont une doit obligatoirement être apposée visiblement à l'avant du véhicule sans cacher la plaque d'immatriculation, et des numéros à apposer sur les deux portières.

L'attribution des numéros est laissée à la discrétion de l'organisation. Les participants seront informés avant le départ de leur numéro ; le départ se fera dans l'ordre croissant de ces numéros.

CARNETS DE ROUTE ET CONTRÔLES DE PASSAGE

Pour chaque étape, l'organisation établit **un temps « minimal »** de parcours qui correspond au temps que met l'organisation pour réaliser l'itinéraire en le connaissant et en respectant le code de la route.

Aucun participant ne doit mettre **moins** de temps que ce temps « minimal ». **Si un équipage va plus vite que ce temps minimal, il sera pénalisé par un Hors Délai, voire une exclusion si l'avance est considérée comme excessive.**

Un temps « idéal » de réalisation de l'ensemble du parcours est indiqué à chaque équipage. Ce temps correspond au temps « minimal » auquel est ajouté le temps nécessaire à la découverte et l'interprétation des documents. Les équipages doivent réaliser l'ensemble de l'itinéraire dans ce temps « idéal ».

Le temps « maximal » est le temps idéal augmenté du retard maximum toléré par l'organisation pour assurer le bon déroulement du rallye. Au-delà de ce temps maximal, les contrôles peuvent être levés ou annulés. Des contrôles aléatoires sont effectués tout au long du parcours.

Pour permettre aux équipages de vérifier leur progression tout le long du parcours, un tableau de marche est fourni pour chaque étape. Ce tableau présente, tous les 10km, une fourchette de temps : **Temps Minimal et Temps Maximal**, dans laquelle l'équipage doit passer devant les contrôles.

Carnet de route:

Chaque équipage reçoit au départ de chaque étape un carnet de route qu'il doit faire viser (tampon apposé par un contrôleur) ou remplir avec les indications qu'il rencontre le long du parcours (panneau avec des lettres ou des nombres).

Toutes les annotations sur ce carnet doivent être inscrites de manière indélébile (**stylo non effaçable**). **Toute rature ou altération entraîne une pénalité.** En cas d'abandon, le carnet est remis à l'organisation.

Le carnet de route se présente sous la forme d'une grille, qu'il faut remplir **de gauche à droite, ligne par ligne.**

Contrôles

Il y a plusieurs types de contrôles :

- Contrôle Départ Arrivée (CDA)

Ils sont installés au départ et à l'arrivée de chaque journée.

- Sur la zone de Départ: Un commissaire note sur le carnet de route l'heure de départ, l'heure « normale » d'arrivée et le remet à l'équipage.
- Sur la zone d'Arrivée : **Le copilote descend pour remettre son carnet de route.** Un commissaire y note l'heure de passage du véhicule devant le panneau Arrivée.

Le véhicule doit alors immédiatement quitter la zone d'arrivée. Les zones d'arrivée se situent généralement en périphérie des agglomérations pour des raisons de sécurité.

- Contrôles Panneau (CP)

Les CP sont disséminés tout au long du parcours, permettant de vérifier le passage effectif sur l'itinéraire. Ils sont matérialisés par un panneau portant une lettre ou un nombre que l'équipage doit inscrire dans **la première case vide** de son carnet de route dans l'ordre où elles se présentent (**ligne par ligne et sens de l'écriture gauche vers la droite**).

-Contrôles Humain (CH)

Les CH sont disséminés tout au long du parcours et permettent de vérifier le passage effectif sur l'itinéraire. Les CH sont signalés par un drapeau Jaune placé sur le côté droit de la route à environ 50m du contrôle puis par un drapeau Rouge enjoignant le véhicule à s'arrêter obligatoirement. Les CH apposent leur contrôle et notent l'heure de passage des véhicules, qui est comparée au tableau de marche.

-Epreuves de régularité

Lors de ces épreuves, les équipages doivent suivre un itinéraire sur lequel la vitesse est imposée. La vitesse est toujours inférieure à 50 km/h et adaptée à la configuration de l'itinéraire (villages traversés, routes étroites et sinueuses, croisements,). Les équipages suivent les indications d'un roadbook en fléché métré.

Pour les Expert, la vitesse à respecter tout le long de l'épreuve est fourni dans une table indiquant les temps de passage tous les 200 m aux équipages avant le départ.

Pour les Découverte, la vitesse imposée est une moyenne constante indiquée sur le roadbook.

Les contrôles de temps sont effectués soit par des balises, soit par des commissaires non visibles des équipages. Aucun arrêt ne sera observé à ces points de contrôle. L'absence de passage devant un contrôle ou l'absence de prise de temps sur les balises est pénalisé par l'écart de temps le plus élevé relevé sur l'ensemble des équipages auquel est ajouté une pénalité de 2 minutes.

Les départs se font dans l'ordre des arrivées à ces épreuves. Ils sont donnés, de minute en minute, par un commissaire qui note l'heure de départ.

PENALITES

Zone de régularité	10 points par seconde d'avance ou de retard
CH ou CP manquant ou rature ou erreur	300 points
Retard à l'arrivée d'une étape	<p>- jusqu'à 30mn de retard : 10 points la minute</p> <p>- de 31mn à 40mn de retard : 300 points pour les 30 1^{ères} minutes + 30 pts la minute de la 31^{ème} à la 40^{ème}</p> <p>- de 41mn à 50mn de retard : 600 points pour les 40 1^{ères} minutes + 40 pts la minute de la 41^{ème} à la 50^{ème}</p> <p>- de 51mn à 60mn de retard : 1000 points pour les 50 1^{ères} minutes + 50 pts la minute de la 51^{ème} à la 60^{ème}</p> <p>- au-delà de 60mn de retard : Hors Délai : 10 000 points</p>

Carnet de route non rendu	Hors délai (10000 points) + tous les points du carnet de route (tous les CH et CP sont considérés comme manquants)
Hors Délai	10 000 points

Pour tout aléa survenant pendant la manifestation affectant le parcours ou le temps, l'organisation se réserve le droit d'ajuster le parcours, le temps idéal total ou les modalités de calculs des pénalités.

Tout manquement au règlement, tout comportement anti-sportif, irrespectueux, malveillant et tout autre litige sera étudié par un collège de commissaires qui statuera, après enquête, pour appliquer une pénalité ou toute autre sanction qui s'imposerait.

ABANDON / RETOUR EN COURSE

Si un équipage interrompt le rallye le samedi pour quelque cause que ce soit, il pourra néanmoins être admis au départ le dimanche matin (dans la version normale du rallye). En revanche, il ne pourra pas figurer dans le classement général. De plus, il a l'obligation de prévenir la direction de l'épreuve par tous les moyens dont il dispose.

CLASSEMENTS

Il y a 4 classements :

- un classement pour les équipages Oldtimers Expert
- un classement pour les équipages Youngtimers Expert
- un classement pour les équipages Moderne Expert
- un classement pour les équipages Découverte (quelle que soit la catégorie)

Chaque classement se fait par addition des points de pénalité obtenus sur les deux jours, affectée du coefficient de pondération lié à l'année du véhicule. L'ancienneté de la voiture (année de première mise en circulation) est prise en compte, dans chaque catégorie et chaque niveau (Expert, Découverte). **Le coefficient de pondération lié à l'année du véhicule a pour objectif de favoriser les véhicules les plus anciens correspondant à chaque classement.**

En cas d'ex aequo, les équipages sont départagés en donnant la victoire au véhicule le plus ancien.

Exemple de calcul du classement Oldtimers pour 3 véhicules de niveau EXPERT:

Véhicule A (1968) : **300** (points de pénalités) x 1,68 (coefficient de pondération) = **504 points donc 1er**

Véhicule B (1981) : **300** (points de pénalités) x 1,81 (coefficient de pondération) = **544 points donc 3^{ème}**

Véhicule C (1970) : **320** ((points de pénalités) x 1,7(coefficient de pondération) = **544 points donc 2^{ème}** (car le véhicule C est plus ancien que le B)

Tout équipage qui **change de véhicule** au cours du rallye peut continuer à concourir mais **n'est pas classé**.

L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points est déclaré vainqueur de sa catégorie Oldtimers Expert, Youngtimers Expert, Moderne Expert, Découverte.

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu dimanche 16 avril à la Salle Bartholdi à CHATEAUNEUF LA FORET pendant le repas pris en commun.

Les premiers équipages de chaque classement (Oldtimers Expert, Youngtimers Expert, Moderne Expert et Découverte) sont récompensés. Tous les équipages participants reçoivent un cadeau souvenir.

ENGAGEMENT

Les demandes d'engagement accompagnées du montant de la participation (à l'ordre de « Ecurie Mauve Historique ») seront à adresser à :

Christian DEVIN, 50 route de la forêt, 87130 Châteauneuf-la-Forêt.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du lundi 16 janvier jusqu'au 8 avril 2023 minuit.

Les frais de la participation sont fixés à **195€** pour un équipage de deux personnes .
(-10€ par personne de l'équipage, adhérente au moment de l'inscription à l'Ecurie Mauve Historique)

Toute demande d'inscription sera prise en compte que si elle est accompagnée
- du montant de la participation,
- du chèque de caution (restitué à la fin du rallye lors de la récupération par l'organisation)
- de l'ensemble des documents dûment remplis.

L'organisation se réserve le droit de refuser un engagement ; dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat.

La participation aux frais comprend **pour un équipage de deux personnes** :

- Les repas pour 2 personnes : samedis midi et soir, le repas de clôture du dimanche midi
- Les plaques de l'épreuve et un jeu de numéros de portières
- Les carnets de route et tous les documents nécessaires au rallye
- Les récompenses et/ou souvenirs

Toutes autres dépenses (repas supplémentaires, consommations, logement...) restent à la charge des équipages.

ANNULATION

Si un équipage engagé prévient **l'organisation plus d'une semaine avant la date de départ du rallye** (dernier délai 8 avril 2023), l'organisation lui **renvoie les 2 chèques** fournis lors de l'inscription.

Si l'équipage **annule sa participation dans la semaine précédant le rallye** (à partir du 9 avril 2023), seul le chèque de participation lui sera renvoyé, **le chèque de caution sera encaissé** pour dédommagement des frais déjà engagés par les organisateurs.

Un abandon en cours de rallye ne pourront donner droit à aucun remboursement des frais de participation. Seul le chèque de caution sera rendu lors de la restitution du transpondeur.

APPLICATION DU REGLEMENT ET COURTOISIE

De par son engagement à l'épreuve, chaque participant accepte les termes du règlement et décharge l'organisation ainsi que ses membres de toute responsabilité à son égard et à celui de ses biens. Aucune réclamation ne sera admise en raison du caractère amical du rallye ; tout comportement inamical ou dangereux (impolitesse, agressions verbales ou physiques, blocage intentionnel...) sera sanctionné jusqu'à l'exclusion de l'équipage.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de bien vouloir contacter :

Christian DEVIN

tél : 06.75.69.62.07

E-mail: Christian-colette.devin@orange.fr

Site : www.ecuriemauvehistorique.fr